Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20261030-DEL2026_069-DE

# COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE
# Délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente octobre, à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Benoît DUMONT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 octobre 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 09 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 10

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mmes SCHMITT Romy, Sandrine GUELOU, Frédérique TOUCHARD, M. Philippe PIGNARD

Absents : M. Mathieu LE GAL, M. François PONCHON –procuration à Frédérique TOUCHARD–.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Rome SCHMITT

## 2026-069 – G – ADHESION AU COMITE DE DEFENSE DE LA DESSERTE FERROVIERE

Le « Comité de défense de la desserte ferroviaire des gares de Plouaret-Trégor et de Lannion et de la ligne Plouaret-Lannion » souhaite renforcer son action en associant davantage les élus des communes du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une histoire de plusieurs décennies de mobilisation des habitants, des élus et des acteurs locaux pour défendre et développer la desserte ferroviaire dans le Trégor.

Grâce au soutien actif de la population et des élus de nombreuses communes, notre action a notamment permis :

• d'obtenir l'arrêt des TGV à Plouaret-Trégor ;

• d'améliorer les correspondances ferroviaires ;

• d'obtenir l'électrification de la ligne Plouaret-Lannion et l'arrivée des TGV jusqu'à Lannion.

Ce combat reste d'actualité. La plus grande vigilance s'impose afin de préserver et de développer la desserte ferroviaire du Trégor, enjeu majeur pour le désenclavement de notre territoire. Le transport ferroviaire facilite les déplacements des habitants, contribue à l'attractivité économique et touristique du territoire et participe aux objectifs de transition écologique.

Depuis plusieurs mois, nous constatons notamment :

• la suppression de certaines liaisons TGV directes entre Paris et Lannion, (deux allers- retours le week-end), susceptibles d'impacter négativement le développement du territoire.

• des correspondances parfois inadaptées, ainsi qu'un besoin de renforcer l'offre ferroviaire, notamment sur l'axe Plouaret–Morlaix–Brest, avec une offre mieux répartie dans la journée afin de répondre aux besoins des actifs, des étudiants, des scolaires, des retraités et des touristes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20261030-DEL2026_069-DE

Dans ce contexte, le Comité de défense, s'inscrit dans un réseau régional et national de défense du rail, notamment aux côtés de la FNAUT et de Convergence Rail Nationale, et propose aux communes de s'engager officiellement à ses côtés afin de contribuer à garantir l'avenir du transport ferroviaire dans le Trégor.

Le soutien des communes renforcera l'action du collectif auprès des différents partenaires institutionnels et des autorités organisatrices des transports.

Une adhésion annuelle de 30 € contribuera :

• au fonctionnement de notre collectif ;

• à sa communication auprès des habitants et de ses partenaires ;

• à la préparation et à la mise en œuvre de ses futures actions.

La démarche vise à maintenir et à développer la desserte des gares de Plouaret-Trégor et de Lannion, avec notamment pour objectifs :

• le maintien des liaisons TGV directes entre Lannion et Paris ;

• la mise en œuvre de notre slogan : « À Plouaret, tous les TER s'arrêtent » ;

• la mise en place de correspondances efficaces entre Lannion et les TER et TGV desservant Plouaret, afin de faciliter les déplacements depuis et vers Lannion.

L'objectif est d'obtenir, pour les gares du Trégor, une desserte ferroviaire adaptée aux besoins des habitants, des entreprises, des étudiants, des scolaires, des retraités et des touristes.

L'histoire des « Batailles du rail », menées de 1968 à 2000 et qui ont permis de préserver les gares et la ligne du Trégor, nous rappelle que lorsque les communes, les élus et les habitants se mobilisent ensemble, des avancées importantes peuvent être obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de poursuivre cette mobilisation afin d'obtenir une offre ferroviaire répondant aux besoins de notre territoire,
- de verser une adhésion annuelle de 30 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Rome SCHMITT

Le Maire,
Benoît DUMONT

MAIRIE DE SAINT MICHEL-EN-GRÈVE (Côtes d'Armor)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.